



[REDACTED]

VOIRE LETTRE DU

VOS RÉFÉRENCES

NOS RÉFÉRENCES

ANNEXES

27.234/II/PN/B

Monsieur le Bourgmestre,

En sa séance du 7 novembre 1996, la Commission permanente de Contrôle linguistique (C.P.C.L.), siégeant sections réunies, a examiné la plainte du 8 décembre 1995 relative à la présence, sur le territoire de votre commune, d'une plaque de nom de rue portant la mention unilingue: "Place de la Station".

A l'appui de sa requête, le plaignant a joint une photo de la plaque incriminée.

A notre demande d'explications, vous nous répondez qu'en séance du 23 septembre dernier le Collège échevinal a examiné le dossier "Renouvellement - plaques de rue". Vous nous rappelez la volonté du Collège de renouveler les plaques de rue, dans la limite des possibilités budgétaires. Vous nous signalez enfin, qu'un appel d'offres sera lancé dans les prochaines semaines.

Selon la jurisprudence de la C.P.C.L., les plaques de rue doivent être considérées comme des communications au public.

Conformément à l'article 11, §2, alinéa 2, des lois sur l'emploi des langues en matière administrative, coordonnées le 18 juillet 1966 (L.L.C.), les avis et communications au public sont rédigés en français et en néerlandais dans les communes de la frontière linguistique.

Etant donné l'unilinguisme de la plaque incriminée, la C.P.C.L. estime la plainte recevable et fondée.

Elle prend acte de ce qu'un appel d'offres sera lancé dans les prochaines semaines en vue de la réalisation de la nouvelle signalisation et vous prie de lui faire connaître, dans les plus brefs délais, les résultats de ces démarches.

La C.P.C.L. vous rappelle ses avis 15.101 du 24 septembre 1983 et 24.166 du 25 novembre 1993, ainsi que sa lettre du 24 mai 1995, et attire tout particulièrement votre attention sur l'urgence qui s'impose.

Copie du présent avis est communiquée au plaignant.

Veillez agréer, Monsieur le Bourgmestre, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Président,

A thick black horizontal bar used to redact the signature of the President.